

**Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Séance du 19 novembre 2015

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 16 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le 19 novembre 2015 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 16 novembre 2015, s'est réuni à 18 heures 30 au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Yan BERNARD
Laurence BERGER , Angélique BOUDOU , Julie CHAUDESAIGUES ;
Marylène DELMARRE ; Rémy MARGIELA , Agnès PETIT.

Excusés : Séverine AMIC (procuration à Julie CHAUDESAIGUES) ; Jean-Louis LIOTAUD (procuration à Olivier BARLET)

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

Objet : Taux de la taxe d'aménagement	<u>Délibération n°2015/49</u>
--	--------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-46,
Vu sa délibération du 19 octobre 2011 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 4 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

Article 1 : **VOTE** le maintien le taux de la taxe à 4 %,

Article 2 : la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible.

- transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L. 331-5 du code de l'urbanisme

Objet : Motion de soutien aux casernes de pompiers	<u>Délibération n°2015/50</u>
---	--------------------------------------

Les instances dirigeantes du Service Départemental d'incendie et de secours de la Drôme ont établi un plan de restructuration des Centres de Secours.

Ce plan décliné à ce jour en Drôme fait état de la suppression de 19 centres de première intervention.

Certains seront tout simplement fermés, d'autres devront être regroupés.

C'est ainsi que dans notre secteur :

Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Mirabel-aux-Baronnies devrait être regroupée à Nyons,
Saint-Maurice-Sur-Eygues devrait aller à Tulette,
Saint-Pantaléon-Les-Vignes rejoindre Nyons.

Alors qu'au plus haut niveau de l'Etat, les voix s'élèvent pour préserver le volontariat chez les sapeurs-pompiers, ces décisions conduiront à :

- La perte conséquente voire totale des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires dans les Centres concernés,
- A l'allongement des temps d'intervention,
- A la mise en danger de nos populations et sont une atteinte à la ruralité.

La pertinence de ces regroupements n'est en aucun cas établie.

Ils nécessiteront des frais plus conséquents, des travaux complémentaires à Nyons, la création d'un centre nouveau à Tulette... alors que celui de Saint-Maurice-SurEygues est en parfaite adéquation avec les besoins et que la commune de Mirabel-aux-Baronnies propose des locaux supplémentaires.

Nous pensons que l'administration du SDIS se trompe lourdement si elle considère les sapeurs-pompiers volontaires comme de simples unités transférables çà et là.

Les Maires du Canton de Nyons en appellent à Monsieur le Préfet de la Drôme en charge du pilotage des postes de commandement des secours départementaux.

Ce plan porterait un coup fatal au volontariat, à l'organisation des secours en zone rurale et indirectement en milieu urbain et péri-urbain. Les exemples ne manquent pas de la mobilisation des volontaires pour faire nombre lorsque la nécessité se fait sentir.

En conséquence, les Maires du Canton :

- Ont soutenu et soutiendront les actions des Centres de Mirabel-aux-Baronnies, Saint-Maurice-Sur-Eygues et de leur municipalité,
- Ils refusent toutes mesures visant à opposer :
 - o Pompiers professionnels et pompiers volontaires,
 - o Un centre de secours à un autre centre,
 - o Un village à un autre village.
- Ils demandent solennellement à Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS, à Monsieur le Président du Conseil Général de la Drôme premier financeur du service, le retrait pur et simple de ce projet.

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2013	<u>Délibération n°2015/51</u>
--	--------------------------------------

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 13 octobre 2015,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

N°8 de l'exercice 2013, compte 701241 (redevance agence de l'eau) MONIER Patricia pour 21.84 €

N°8 de l'exercice 2013, compte 7011 (eau) MONIER Patricia POUR 152.25 €

Article 2 : DIT que le montant de ces titres de recettes s'élève à 174.09 €

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'eau de l'exercice en cours.

Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Objet : Avenant 2 à la convention avec le centre de gestion de la Drome pour mission Inspection santé et sécurité au travail	<u>Délibération n°2015/52</u>
---	--------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003, le Service Santé au Travail du Centre de Gestion de la Drôme, nous accompagne dans la mise en place d'une organisation plus formelle de la prévention en matière de santé, de sécurité au travail et de conditions de travail du personnel territorial.

En 2007, les missions de conseil et d'assistance ont été complétées par la mise à disposition de 2 Agents Chargés de Fonction d'Inspection (A.C.F.I.). En effet, la désignation de ces professionnels chargés de contrôler, mais aussi de proposer et de conseiller, revêt un caractère obligatoire en application du décret n°85-603 du 10 juin 1985, renforcé par le décret n°2012-170 du 3 février 2012.

A ce titre, une convention de partenariat entre le Centre de Gestion de la Drôme et la commune pour l'intervention d'un A.C.F.I a été signée en 2010.

Afin de poursuivre le travail d'accompagnement déjà proposé et en continuité de l'action développée il est proposé, pour 2015 ou 2016, un nouvel avenant à cette convention.

Pour ce faire, un avenant n°2 à la convention n°2010-07 du 15/02/2010 prévoyant pour 2015 ou 2016, 1 jour est présenté au conseil. Cet avenant comprend :

- Un point formel sur l'organisation de la prévention ;
- Une visite des lieux de travail et activités du personnel ;
- Ainsi que le temps de préparation de visite et de rédaction du rapport d'inspection.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention.

Objet : Demande de subvention contes et rencontres	<u>Délibération n°2015/53</u>
---	--------------------------------------

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association contes et rencontres sollicitant un soutien financier dans le cadre de son festival « De Moulins en Paroles »

Après en avoir délibéré, le conseil estime que Contes et rencontres apporte une animation positive pour le village et **ATTRIBUE** la somme de 100 €, avec abstention de Julie Chaudesaigues et Séverine Amic par procuration.

Objet : Convention avec l'ASA des Tuilières	<u>Délibération n°2015/54</u>
--	--------------------------------------

Portant sur l'obligation pour l'ASA des Tuilières (N°siret : 292 600 699 00014) de transmettre ses flux comptables au Trésor Public avec le protocole PESV2, il est proposé que la commune des Pilles héberge informatiquement l'entité de l'ASA des Tuilières.

Après en avoir délibéré, le Conseil **AUTORISE** le Maire à signer la convention de trois ans de mise à disposition moyennant 120 € par année civile de matériel et d'assistance technique entre la commune et l'ASA des Tuilières, avec abstention de Julie Chaudesaigues et Séverine Amic par procuration.

Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Objet : Convention entre les collectivités territoriales du projet assainissement intercommunal des communes des Pilles et de Condorcet	<u>Délibération n°2015/55</u>
--	--------------------------------------

Suite à la mise en service de la station d'épuration et du système d'assainissement collectif, il est présenté au conseil municipal le projet de convention d'exploitation de la station d'épuration et des postes de relevage commune avec Condorcet.

Cette convention a été établie avec l'aide du Département de la Drôme et en concertation avec les deux communes.

Après avoir pris connaissance de ce projet de convention, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve cette convention

Autorise le Maire à la signer et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance,
le 19 novembre 2015,
Le Maire, André BALANDREAU



**Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 novembre 2015 à 18 h 30**

Présents : André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Yan BERNARD
Laurence BERGER ; Angélique BOUDOU ; Julie CHAUDESAIGUES ;
Marylène DELMARRE ; Rémy MARGIELA, Agnès PETIT.

Excusés : Séverine AMIC (procuration à Julie CHAUDESAIGUES) ; Jean-Louis
LIOTAUD (procuration à Olivier BARLET)

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

Taux de la taxe d'aménagement

Le Maire indique que la taxe d'aménagement, anciennement taxe locale d'équipement, participation pour voirie et réseau, est prélevée en pourcentage du montant des travaux de construction neuve effectués par les particuliers et les entreprises. Elle ne concerne pas la rénovation des constructions anciennes. Elle a été votée à 4 % en 2011 par le conseil municipal, montant proche de la moyenne nationale. Elle est au minimum de 1 %. Il nous faut statuer sur ce taux avant le 30 novembre, sinon elle est ramenée à 1 %.

Le Maire propose de conserver le taux actuel de 4 %, sachant que les installations neuves sont assez rares sur la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité ce maintien.

Motion de soutien aux casernes de pompiers

Le Maire indique que la fermeture de 19 centres sur la Drôme et notamment les casernes de St Maurice-sur-Eygues (qui devrait rejoindre Tulette), Mirabel-aux-Baronnies et Saint-Pantaléon-les-Vignes (qui devraient rejoindre Nyons), décision prise unilatéralement par le Service départemental d'incendie et de secours, semble absurde vu que ces suppressions n'occasionneraient pas des économies bien substantielles et que les volontaires ne suivraient pas.

Le Conseil vote à l'unanimité la motion de soutien.

Admission en non-valeur eau

Le Maire indique que sur indication du juge, le Conseil doit délibérer pour ne plus avoir de recours envers une personne qui n'habite plus Les Pilles et a saisi la commission de surendettement, dont la facture impayée est de 174,09 €.

Le Conseil vote à l'unanimité cette délibération.

Convention avec le centre de gestion de la Drome pour mission Inspection santé et sécurité au travail (avenant à la convention en vigueur)

Le Maire indique que ce centre de gestion suit tous nos salariés.

Il s'agit d'une proposition de modification de la convention d'inspection du document unique que nous produisons pour définir les différents postes et les risques liés à chaque poste, ainsi que les solutions de sécurité adaptées.

Le conseil donne à l'unanimité au Maire l'autorisation de signer l'avenant.

Demande de subvention contes et rencontres

Marylène Delmarre, conseillère en charge des associations, était présente à la dernière réunion de l'association Contes et Rencontres et indique que la date de la Foire avait été choisie avant la date de l'édition pilloise de Contes et rencontres, l'association s'étant plaint que la Foire leur ferait concurrence.

Registre des Délibérations du 19 novembre 2015 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

Le conseil estime que Contes et rencontres apporte une animation positive pour le village et attribue la somme de 100 €, avec abstention de Julie Chaudesaigues et Séverine Amic par procuration.

Le montant attendu n'étant pas indiqué, il sera demandé à l'association de fournir son compte d'exploitation pour appuyer sa demande.

Convention avec l'ASA des Tuilières

Rémy Margiela, 1er adjoint, rappelle que le conseil avait suspendu la signature de cette convention en raison du flou de la situation. La comptabilité de l'ASA est assurée une personne de façon rémunérée. L'ASA fait des mandats au Trésor public qui paye ensuite les fournisseurs. Tout se faisait auparavant par mandat papier : le Trésor public a indiqué qu'il faudrait passer au format informatique PSV2, obligatoire pour les communes et désormais aussi pour les ASA.

Ce logiciel est onéreux et demande des compétences : l'ASA a donc demandé à la commune d'héberger l'ASA sur notre logiciel Mairistem. Il s'agit donc d'une convention de mise à disposition d'un poste informatique à la secrétaire de l'ASA durant les heures d'ouverture de la mairie et lorsqu'un poste est libre. Un loyer de 10 € par mois est également prévu pour couvrir les frais de photocopies, etc.

La convention a été soumise au bureau de l'ASA et acceptée. Rémy Margiela propose de signer la convention de trois ans de mise à disposition moyennant 120 € par année civile de matériel et d'assistance technique pour apaiser le rapport entre l'ASA et le Trésor public, sachant que la gestion de l'ASA risque d'évoluer rapidement en 2016.

Suite aux interrogations du précédent conseil, le SIGRED ne peut être sollicité, et au niveau de la reconnaissance par Mairistem de l'ASA, l'ASA est d'accord pour engager les dépenses de logiciel qui permettront à la mairie des Pilles de prendre en charge la gestion de l'ASA.

Le fonctionnement de la mairie ne sera pas perturbé puisque la mise à disposition concerne les heures d'ouverture de la mairie lorsqu'un poste informatique est disponible.

Yan Bernard signale que Mairistem n'est pas dans la démarche d'ouverture des logiciels, ce qui empêche de récupérer les données si on arrête la prestation.

Les membres du conseil présents donnent autorisation de signature de la convention au maire, avec abstention de Julie Chaudesaigues et Séverine Amic par procuration.

Convention entre les collectivités territoriales du projet assainissement intercommunal des communes des Pilles et de Condorcet

Lecture est donnée de la convention entre Les Pilles et Condorcet.

Le Maire indique que depuis le mois de juillet, une vérification est assurée des différentes pompes de relevage par les employés de la commune.

La convention est unanimement approuvée par le Conseil municipal.

Questions diverses

Fibre optique

Marylène Delmare pose la question de l'avancement du projet. L'augmentation de la contribution à la Communauté de communes de la taxe foncière liée à l'emprunt contracté a bien été notée, mais les travaux ne semblent pas devoir être engagés aussi rapidement que prévus.

Espace associatif collectif

Rémy Margiéla indique que le Parc se pose la question d'un lieu dédié à la mutualisation des moyens entre associations. La commune cherchant à valoriser dans ce sens la maison de Jean-Louis Liotaud a tendu une oreille attentive. Une réunion

Registre des Délibérations du 19 novembre 2015 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES

aura lieu pour visiter les locaux, situés sur la voie douce et qui aura accès à la fibre optique.

La Communauté de communes a demandé à Epora de faire un diagnostic du foncier disponible. La commune ne peut porter un projet aussi lourd mais on peut espérer qu'un autre organisme ou collectivité puisse le faire, notamment en valorisant la valeur locative des locaux pour des particuliers et des entreprises, notamment dans des espaces de coworking.

Chemin du Belly

La commune d'Aubres souhaite que le chemin (qui continue la route des Chênes sur la commune d'Aubres) soit restauré après les travaux d'assainissement. Le Maire indique que les entreprises vont mettre quelques camions de sable et gravier pour boucher les trous.

Association d'animation sociale du Haut-Nyonsais

Rémy Margiela et Olivier Barlet ont représenté la commune au conseil d'administration de l'association et Olivier Barlet à la réunion des mairies concernant l'avenir de l'association.

Rémy a positionné la commune des Pilles pour participer au bureau qui sera élu à l'assemblée générale du 10 décembre.

Rémy Margiela et Olivier Barlet indiquent qu'il leur semble important que cette association, créée pour dynamiser le lien social dans les communes du Haut-Nyonsais, se recentre sur le social dans un contexte où ses moyens sont limités.

Le rôle de l'association porte sur l'accompagnement de projets et l'accueil des individus et groupes en demande d'assistance logistique. Sont envisagées des permanences dans les villages d'écrivain public au service des habitants.

La discussion porte sur le flou sur les activités de l'association qui n'a pas de communication claire, pas de site internet entretenu. La redéfinition des objectifs ne doit pas aller dans le sens d'une substitution aux initiatives citoyennes mais à leur soutien.

Grande rue

Olivier Barlet insiste sur le fait qu'il faut donner suite aux décisions de la commission voirie : sondage sur les besoins en dégagement de garages et volonté d'entretien d'espaces fleuris devant chez soi.

Il est par ailleurs important de demander un accord de la DDT pour un réaménagement de l'angle de la Grande rue avec le tunnel au quartier du Portail, qui permettrait de tourner sans danger dans le tunnel et donc de mettre la Grande rue en sens unique Est-Ouest.

Le Maire indique que certains tuyaux enfuis, notamment la fibre, ne le sont pas en profondeur suffisante pour envisager un décaissement suffisant pour réaliser le projet d'écoulement pluvial central, mais que les travaux actuels prévoient une canalisation des eaux pluviales, ce qui résout ce problème.

L'interdiction actuelle au stationnement permet de mesurer combien cette rue peut ainsi redevenir un espace dédié aux jeux des enfants.

Gazette

Olivier Barlet insiste sur le fait que la prochaine Gazette devrait sortir en décembre (dossier assainissement) et appelle aux articles et contributions.

Le prochain conseil devra délibérer du prix de l'eau assainie.

Le Maire clôt la séance à 22 h.

**Registre des Délibérations du 19 novembre 2015
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Feuille d'émargement

SEANCE DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2015 A 18H30

Numérotation des délibérations	Objet des délibérations
2015-49	Taux de la taxe d'aménagement
2015-50	Motion de soutien aux casernes de pompiers
2015-51	Admission en non-valeur eau
2015-52	Convention avec le centre de gestion de la Drome pour mission Inspection santé et sécurité au travail (avenant à la convention en vigueur)
2015-53	Demande de subvention contes et rencontres
2015-54	Convention avec l'ASA des Tuilières
2015-55	Convention entre les collectivités territoriales du projet assainissement intercommunal des communes des Pilles et de Condorcet

Les Conseillers :

<i>Absente</i> <i>(procuration Julie CHAUDESAIGUES)</i> <i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marilyne DELMARRE</i>	<i>Absent</i> <i>(procuration Olivier BARLET)</i> <i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Agnès PETIT</i>	